



Conseil Municipal

Séance du 15 mars 2008

Compte-rendu



SOMMAIRE

1- Élection du Maire.....	3/4
2- Détermination du nombre d'adjoints.....	5/6
3- Élection des adjoints	5/6
4- Indemnités du Maire et des adjoints	6/7
5- Tour de table	7/7

Etaient présents : *M. Joseph TYRODE, M. Daniel BORDE, Mme Annie ROY, M. Jean-Paul ADAM, Mme Colette CANTIN, M. Patrick ALIN, M. Jean-Paul HUMBERT, Mme Nadine BERGER, Mme Marie-Rose ROLLAND, M. Jean-Jacques CARILLON, Mme Hélène CAMBOULAS, Mme Nathalie JEANNEROT, M. Jacky LEVÔTRE, Mme Emmanuelle VANEY, M. Julio GOMEZ, Mme Suzanne PILUTTI, M. Claude LOIGET, Mme Joëlle BRUN, M. Richard MILLOT, Mme Claudie SALOMON, M. Eric CHARLES, Mme Myriam PAÏCHEUR, M. Stéphane LANGOLF, Mme Monique DI GERMANIO, M. Frédéric DOMINGUEZ, M. Jean-Pierre HOCQUET, Mme Bérangère PAGNOT, M. Marcel JOURNOT, Mme Elisabeth BRANDT.*

Secrétaire de séance : *Madame Nathalie JEANNEROT.*



Monsieur Jean-Paul HUMBERT, Doyen d'âge de l'Assemblée ouvre la séance et procède à l'appel. Il souligne que le nouveau Conseil est issu de la volonté des mandubiens et ce, malgré un taux d'abstentions de 37%. Il insiste sur le fait que tous sont réunis afin de gérer au mieux les intérêts de la Ville. Il cite alors St Exupéry qui écrivait : « aimer, c'est regarder ensemble dans la même direction » et aujourd'hui, tous sont embarqués dans le même vaisseau, lequel a déjà en place un équipage solide : les fonctionnaires territoriaux, qu'il faut compléter par une direction chargée de l'orienter. De ce fait, il sera procédé, dans un premier temps à l'élection du Maire puis dans un second temps à celle des adjoints. Enfin, le régime des indemnités de la municipalité (maire et adjoints) sera soumis au vote.

Madame Nathalie JEANNEROT est désignée secrétaire de séance.

1- Election du Maire

Monsieur Jean-Paul HUMBERT présente la candidature de Monsieur Joseph TYRODE au poste de Maire et demande si dans la salle, d'autres personnes souhaitent se présenter. Aucune autre candidature n'est proposée. Il est donc procédé au vote, à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

L'assemblée étant complète, 29 bulletins sont trouvés dans l'urne.
24 bulletins au nom de Joseph TYRODE
Un bulletin blanc
4 bulletins nuls

Monsieur Joseph TYRODE est proclamé Maire. A ce titre, il prend alors la présidence du Conseil et prononce un discours soulignant les points suivants :

- L'hommage particulier rendu à deux adjoints sortants : Monsieur Claude VURPILLOT pour ses 43 années passées au service des administrés et Madame

Danièle DAVAL pour ses 31 ans passés au service des administrés et plus particulièrement du CCAS. Plus généralement, il remercie les membres du précédent mandat lesquels ont bien travaillé. Il évoque à ce sujet la « vraie politique » au service des mandubiens.

- L'obligation de parité et sa conséquence : Monsieur Jean-Jacques CARILLON ne sera plus adjoint.
- Le taux d'abstention, 37%, est un regret : La démocratie permet à chacun de s'exprimer, il est regrettable que certains l'oublient.

Il conclue en félicitant l'ensemble des élus de l'Assemblée (nouveaux et « anciens »). Il rappelle que le Conseil Municipal est une assemblée de réflexion et non un lieu de débats stériles.

Monsieur le Maire rappelle ensuite le programme pour lequel sa liste a été élue :

« Pour une vraie solidarité »

- Ecoute/dialogue permanent/large concertation/solidarité inter génération : personnes âgées, jeunes, demandeurs d'emploi.

« Pour une ville avec un habitat de qualité »

- Construction de lotissement/Construction d'immeubles au centre ville en copropriété/Rénovation des immeubles anciens/Construction de maison de vie pour personnes âgées/Maintien des services publics.

« Pour le développement harmonieux de la ville »

- Aménagement et entretien des rues (rue du Chêne, rue des Granges, rue de Courcelotte) /Construction des Ateliers Municipaux/Démolition du foyer AMAT/Mise en place d'un espace du souvenir avec le déplacement des monuments/Aménagement des entrées de ville.

« Pour un accueil scolaire et périscolaire de qualité »

- Conforter le périscolaire/Améliorer l'espace crèche halte-garderie.

« Pour des activités sportives et de loisirs »

- Soutien aux associations : encouragement au bénévolat/Aide à l'amélioration des structures communales servant à la pratique des différentes activités/ Rénovation du camping/Réflexion sur la mise en place de gîtes.

« Pour l'activité culturelle »

- Aide à toutes les associations culturelles/Valorisation du théâtre/Mise en place de la bibliothèque dans l'ancienne école des Tilleuls/Création d'un espace d'exposition à l'ancienne école de la Citadelle.

« Pour les jeunes »

- Maintenir le contact, la concertation pour les aider à concrétiser leurs attentes dans les domaines culturels et sportifs mais aussi en matière de formation, d'insertion et de recherche d'emploi.

« Pour l'emploi et l'économie »

- Avec l'aide de la CAPM, soutenir les entreprises déjà sur Mandeure, les aider dans leur évolution spatiale/Soutenir les commerçants et artisans dans leurs projets d'installation et d'extension.

« Pour une fiscalité contenue »

- Continuer avec une pression fiscale modérée : dépenser moins et dépenser mieux.

2- Détermination du nombre d'adjoints / 3- Elections des adjoints

Joseph TYRODE rappelle au Conseil que des modifications dans l'élection des adjoints sont intervenues. En effet, jusqu'à présent, les adjoints étaient élus individuellement. Or, il convient aujourd'hui de les élire par scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel en respectant le principe de parité.

Une seule liste est présentée : elle est menée par Monsieur Daniel BORDE et comprend l'ordre suivant :

1^{er} ADJOINT	Finances CCAS	Daniel BORDE
2^{ème} ADJOINT	Affaires Scolaires Relation avec les enseignants	Annie ROY
3^{ème} ADJOINT	Relation syndicat mixte Commission sécurité Fête & cérémonie Associations	Jean-Paul ADAM
4^{ème} ADJOINT	Enfance Jeunesse Périscolaire Attribution logement	Colette CANTIN

5^{ème} ADJOINT	Travaux Bâtiment Matériel	Patrick ALIN
6^{ème} ADJOINT	Action culturelle Information Environnement Forêt	Jean-Paul HUMBERT
7^{ème} ADJOINT	Crèche Halte-garderie Bibliothèque Emploi	Nadine BERGER

Tous les membres présents ont participé au vote, lequel fait apparaître les résultats suivants :
 Nombre de votants : 29
 Nombre de bulletins en faveur de la liste menée par Monsieur BORDE : 25
 Nombre de bulletins nuls : 4

La municipalité est donc ainsi mise en place comme ci-dessus énoncée.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON demande alors la parole et prononce le discours suivant :

« Chers collègues du Conseil Municipal, Monsieur le Maire,

élu avec vous en 1977, nous engageons notre 7^{ème} mandat au service des habitants de Mandeuire et je vous félicite pour la réussite de votre passe de 5.

Nous sommes les successeurs et héritiers de l'équipe d'Eugène COURVOISIER et de Jacques CHARRIÈRE qui depuis 1965, ont eu en charge de la gestion de notre ville.

Ceci, explique le même intitulé dans le libellé « LISTE D'UNION POUR UNE GESTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE ».

Afin de lever toute ambiguïté sur mon retrait du poste d'adjoint, comme en 1989, en aucune façon, je n'ai démerité dans les fonctions que j'ai exercées durant ce mandat.

Je fus un adjoint dévoué au service de la population de notre ville. Loyal et fidèle envers son Maire et le bureau municipal dans la mise en œuvre du programme municipal présenté aux administrations. Un élu de terrain, connu, aimé et respecté rendant compte de mon activité auprès de toutes les instances municipales.

J'ai le sentiment d'avoir rempli et assumé avec honneur et efficacité les décisions prises en délibérations par le Conseil Municipal, sous les orientations définies par le Maire et mis en application par les commissions dont j'avais la responsabilité.

Au niveau municipal, j'ai mené à terme un certain nombre de dossiers, pour un meilleur environnement et cadre de vie :

→ **En relation avec les Services administratifs et techniques**, avec l'aide du personnel, Mandeure s'est hissé aux plus hautes marches du fleurissement en obtenant 4 fleurs au fil des ans et remportant le 1^{er} prix de la catégorie :

- l'obtention du Label Natura 2000
- l'enrochement des berges du Doubs

→ **Avec les bénévoles des Associations :**

- le nettoyage de la corniche de Champvermol
- le nettoyage du trou de la Louvière
- le nettoyage du lit du Doubs et du canal de la Rosa

→ **Au niveau de la gestion de la forêt communale** en étroite collaboration avec l'ONF, la commission des bois, composée d'affouagistes et la réalisation du registre des bois communaux pour la plus grande transparence.

→ **La réussite des ventes de bois à bon prix par les exploitants forestiers.**

✓ **Quant à mes fonctions de conseillers communautaires à la CAPM :**

- la requalification du site du Belvédère et sa prise en compte comme « site remarquable et d'intérêt communautaire ».
- mes interventions pour le maintien du niveau de l'emploi et le soutien aux travailleurs lors des délocalisations.
- La création de l'Association des Usagers de l'eau, se donnant pour objectif le retour en régie publique de ce service vendu à la CGE VÉOLIA. Ce qui fût sans aucun doute un élément déterminant de la reconquête par la gauche du Pays de Montbéliard :
- La pose d'un compteur d'eau par foyer dans les cités ouvrières lors de travaux dans le réseau.

Si aujourd'hui, je n'ai plus mon écharpe, je n'en n'ai pas pour autant perdu la confiance du Maire et de son bureau Municipal. Confiance qu'ils avaient placée en moi et sur mes capacités à mener à bien les dossiers qui m'étaient confiés.

Je vous en sais gré d'en avoir fait état publiquement.

C'est avec la satisfaction du devoir accompli que s'achève ce mandat, en apportant mes compétences et mes connaissances à qui voudra bien les recevoir. »

4- Indemnités du Maire et des adjoints

L'indemnité maximale pour l'exercice de fonctions de Maire et d'Adjoints est fixée par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique soit 1015.

Pour la Commune de Mandeuve, entrant dans le barème de population de 3500 à 9 999 habitants, le taux maximum de cette indemnité est de 55% de l'indice 1015 pour le Maire et de 22% de l'indice 1015 pour les Adjointes.

Aussi, Monsieur le Maire, je vous propose d'arrêter les taux comme suit :

- Maire : 55% le l'indice 1015 soit 2 057.69 € brut/mois/mois
- Adjointes: 22% de l'indice 1015, soit 823.08 € brut/ adjoint/mois

A compter du 15 mars 2008.

Les crédits ont été inscrits au BP 2008.

MAJORITÉ MOINS QUATRE VOTES CONTRE

5- Tour de table

- Monsieur JOURNOT : « Pour les élections il faut absolument exiger toutes les cartes d'identité, il faudra à cet égard être plus vigilants la prochaine fois »
- Monsieur TYRODE : « Tous les mandubiens avaient pourtant reçu l'information dans les boîtes aux lettres ».
- Monsieur JOURNOT : « S'il le faut nous ferons annuler les élections ! »
- Monsieur HUMBERT : « Nous avons perdu le dernier poilu, je propose de lui rendre hommage par une minute de silence. »

Les membres du Conseil Municipal se recueillent alors une minute en hommage à Monsieur Lazare PONTICELLI.

La séance est levée à 11h50

→ Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 20 Mars 2008, à 18h à la Citadelle